



Des milieux de travail équitables, sécuritaires et productifs

# Travail

## Bulletin du travail mise à jour mensuelle des négociations collectives, novembre 2014

### Principales activités de négociation

En novembre, un certain nombre de conventions<sup>1</sup> principales était en cours de négociation. Les plus importantes négociations ont été engagées entre :

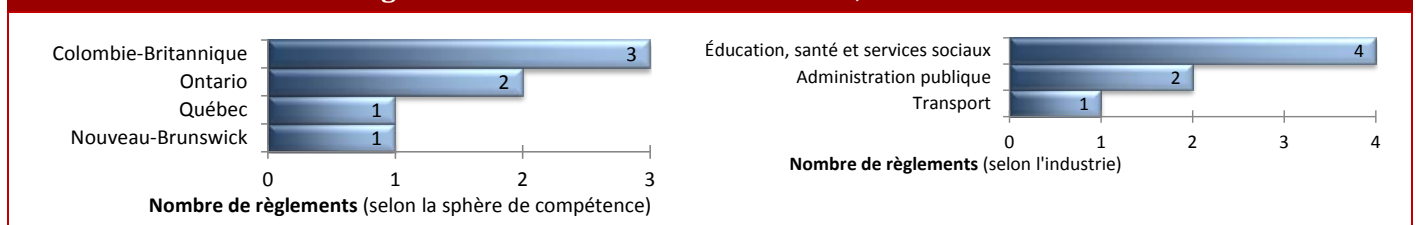
- **L'Office régional de la santé de Winnipeg (ORSW) et le Manitoba Government and General Employees' Union (MGEU)** : les négociations se poursuivaient entre les parties à propos de nombreuses concessions incluant le travail de fin de semaine et les quarts de nuit. L'ORSW demande à ce que tous les employés travaillent en dehors des heures de travail normales. Plus de 1 500 employés de l'ORSW étaient sans convention depuis le 31 mars 2014. Les négociations entre les parties devraient continuer dans la nouvelle année.
- **Le Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée et Teamsters Canada** : les négociations entre les parties ont débuté le 13 septembre 2014. Un avis de différend a été envoyé au Service fédéral de médiation et de conciliation le 19 novembre. Les différends sont centrés sur la gestion de la santé et des problèmes de santé mentale des employés en milieu de travail. Les conventions collectives d'environ 62 % de 6 100 employés, pour la plupart des mécaniciens ou conducteurs de locomotive, viendront à échéance en décembre 2014.
- **Canada Safeway Limited et l'Union internationale des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce-Canada (TUAC Canada)** : la convention visant 7 700 employés de Canada Safeway Limited a pris fin le 22 mars 2014. Actuellement, les négociations se poursuivent entre les parties, et plus de 20 questions non monétaires ont été discutées au cours de la dernière ronde de négociations qui s'est tenue en novembre 2014. La prochaine ronde de négociations aura lieu en janvier 2015.

Une liste mensuelle à jour des [Négociations clés](#) est disponible sur le site Web du Programme du travail sous [Ressources](#).

## Règlements conclus

- En novembre, sept conventions collectives principales ont été conclues, visant un total de 8 040 employés. Parmi ces conventions, cinq ont été conclues par négociation directe et les deux autres par le biais de l'arbitrage.
- Toutes ces conventions ont été signées dans le secteur public.
- Aucune convention n'a été conclue dans la sphère de compétence fédérale.
- Trois conventions ont été signées en Colombie-Britannique, deux en Ontario, tandis que les provinces du Québec et du Nouveau-Brunswick ont vu signer chacune une convention.
- Environ 70 % des employés qui ont ratifié une convention en novembre se trouvaient dans le secteur de l'éducation, de la santé et des services sociaux.

### Règlements des conventions collectives, novembre 2014



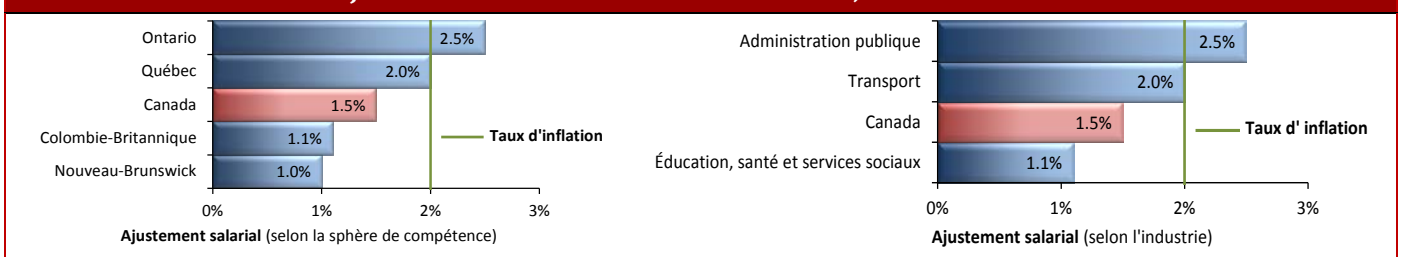
Les textes des conventions collectives sont accessibles sur la [Négothèque](#), tandis que la liste des [Règlements ratifiés en 2014](#) est accessible sous [Ressources](#) sur le site Web du Programme du travail.

## Résultats des règlements

### Salaires

- Les conventions collectives principales conclues en novembre ont enregistré des ajustements moyens du taux du salaire de base<sup>2</sup> de 1,5 %<sup>3</sup> par année pendant la durée des conventions, soit une baisse par rapport au taux de 1,7 % enregistré en octobre.
- L'ajustement salarial moyen (1,5 %) était inférieur à celui enregistré (2,3 %) lors de la précédente ronde de négociations entre les mêmes parties.
- Il était également inférieur au taux d'inflation (2,0 %)<sup>4</sup> qui prévalait en novembre, le troisième mois consécutif où l'augmentation salariale moyenne était inférieure au taux d'inflation. Si le taux d'inflation demeure aux environs de la cible de 2,0 % fixée par la Banque du Canada, les employés qui ont ratifié leurs conventions au cours des trois derniers mois verront leur salaire réel baisser annuellement pendant la durée de leurs conventions.

### Ajustements salariaux et taux d'inflation, novembre 2014

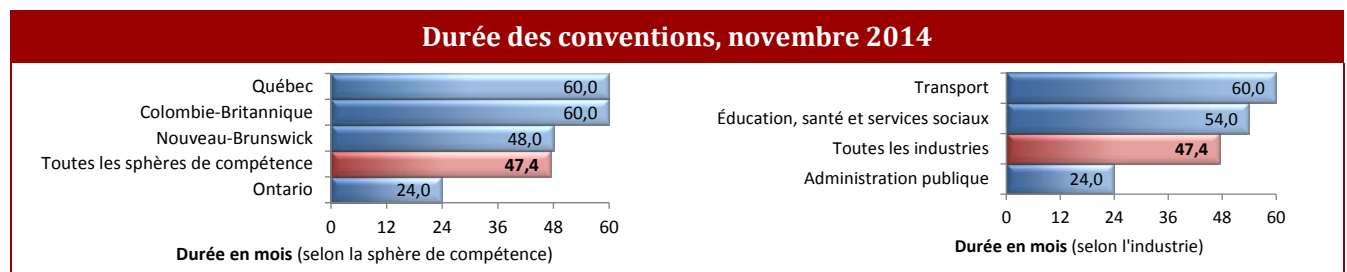


- Dans le secteur public, l'ajustement salarial moyen était de 1,5 %. Il n'y a eu aucun règlement salarial dans le secteur privé.
- Pour la première fois depuis août 2010, l'Ontario a enregistré le gain salarial le plus élevé (2,5 %) dans le cadre de deux conventions conclues par la Commission des services policiers d'Ottawa. Par contre, le Nouveau-Brunswick a enregistré le gain salarial le plus faible (1,0 %) dans le cadre d'une seule convention conclue avec l'Association des foyers de soins du Nouveau-Brunswick inc.
- Selon le secteur d'activité, le secteur de l'administration publique a enregistré le gain salarial moyen le plus élevé (2,5 %) dans le cadre de deux conventions signées entre la Commission des services policiers d'Ottawa et l'Association des policiers d'Ottawa. Le secteur de l'éducation, de la santé et des services sociaux a affiché le taux le plus faible (1,1 %).

De plus amples renseignements sur les [Règlements salariaux](#) sont accessibles sous [Ressources](#) sur le site Web du Programme du travail.

### Durée

- Les conventions collectives principales conclues en novembre avaient une durée moyenne de 47,4 mois, soit une durée d'environ 10 mois plus longue que la moyenne enregistrée (37,9 mois) au cours de la dernière ronde de négociations entre les mêmes parties.
- Le secteur du transport enregistrait la plus longue durée (60 mois) dans le cadre d'une seule convention conclue entre la Société de transport de Laval et ses 550 employés du SCFP au Québec. Par contre, deux conventions visant 1 890 employés de la Commission des services policiers d'Ottawa ont donné lieu à la plus courte durée (24 mois) en Ontario.



### Conditions de travail

- Aucune condition de travail majeure n'a été observée par le Programme du travail en novembre.

### Principaux arrêts de travail

- En novembre, cinq principaux arrêts de travail<sup>5</sup> impliquant 9 585 employés ont donné lieu à 9 220 jours-personnes non travaillés (JPNT). Parmi ces arrêts de travail, quatre ont eu lieu dans le secteur public et impliquaient 8 935 employés. Le seul arrêt de travail observé dans le secteur privé impliquait 650 employés de Tembec Inc. au Temiscaming, au Québec.
- Depuis le début de l'année, 11 arrêts de travail principaux ont été enregistrés dans le secteur public, et quatre dans le secteur privé. Ces 15 arrêts de travail, impliquant 59 884 employés, ont donné lieu à 1 237 340 JPNT, soit un nombre supérieur au 883 850 JPNT résultant des 14 arrêts de travail observés l'an dernier au cours de la même période.
- Cette année, jusqu'à présent, la plupart des arrêts de travail (huit) ont eu lieu dans le secteur de l'éducation, de la santé et des services sociaux. L'an dernier, au cours de la même période, la majorité des arrêts de travail (neuf) avait eu lieu dans l'industrie de la construction.

Plus d'informations sur les [Arrêts de travail](#) au Canada sont disponibles sous [Ressources](#) sur le site Web du Programme du travail.

## En vedette

### Analyse documentaire

- Le Caledon Institute of Social Policy a publié un rapport analysant les revenus de différents ménages vivant de l'aide sociale. Intitulé, [Welfare in Canada 2013](#), le rapport démontre la suffisance des revenus de l'aide sociale par rapport aux revenus moyens après impôt des canadiens. Le rapport signale que les revenus de l'aide sociale, pour de nombreuses familles canadiennes, sont nettement inférieurs au niveau de référence pour tous les types de ménages à travers toutes les sphères de compétence, à l'exception des prestataires des programmes Alberta's AISH et Saskatchewan's SAID.
- Le Centre canadien de politiques alternatives a publié une étude sur l'écart de rémunération entre les genres au Canada. L'étude intitulée, [Refermer l'écart : La différence que font les salaires du secteur public](#), compare les salaires des employés à temps plein des secteurs public et privé, dans les milieux de travail canadien. L'étude signale que les femmes, les travailleurs autochtones et membres des minorités visibles sont moins touchés par la discrimination salariale dans le secteur public en raison de l'existence d'un système de rémunération plus équitable que dans le secteur privé. En affirmant que l'écart de rémunération entre les genres s'avère significatif dans le secteur privé, l'étude porte à conclure qu'un tel écart résulte de niveaux plus élevés de discrimination.
- Le boom pétrolier des années 2000-2012 avait eu un effet de «syndrome hollandais», indique un rapport de recherche publié par le Centre d'étude des niveaux de vie. Cette recherche intitulée, [The Impact of Oil Boom on Labour Productivity Performance, 2000-2012](#), évalue l'impact de l'industrie du pétrole et du gaz sur la croissance de la productivité du travail depuis l'année 2000 au Canada. Le rapport traite de la manière dont la croissance des secteurs du pétrole et du gaz, en Alberta et Terre-Neuve-et-Labrador, a contribué au rendement global de la productivité dans ces deux provinces, mais en produisant un impact négatif dans les autres sphères de compétence.

## Contact

Pour obtenir plus d'information, veuillez communiquer avec la [Division de l'information et de la recherche sur les milieux de travail](#) ou nous téléphoner au 1-877-259-8828

---

Note : ce bulletin est basé sur les données / et les informations de novembre 2014, recueillies le 15 décembre 2014.

- 1 Toutes les données présentées dans ce bulletin concernent les principales conventions collectives visant 500 employés ou plus à travers le Canada.
- 2 Le taux de base salarial reflète la classification ayant la plus faible rémunération parmi les employés qualifiés de l'unité de négociation.
- 3 Les moyennes des ajustements salariaux sont pondérées selon le nombre d'employés.
- 4 Statistique Canada, [Le Quotidien](#).
- 5 Les principaux arrêts de travail visent 500 employés ou plus.